

Schéma de Cohérence Territoriale

SCoT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES D'AZUR

Article du Projet d'Aménagement et de
Développement Durables



Le PADD : 2^{ème} étape d'élaboration du SCoT !

Après validation du diagnostic (juillet 2019), la Communauté de Communes Alpes d'Azur a amorcé l'élaboration de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

C'est quoi un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ?

Véritable pierre angulaire du SCoT, le PADD a vocation à décliner et préciser les orientations en matière d'urbanisme, de cadre de vie, d'économie, de tourisme, d'environnement et de transition écologique.

Quel est le projet du SCoT d'Alpes d'Azur ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est structuré en 6 grands axes de développement. Chacun des axes est porté par différentes orientations qui permettent d'affiner le projet d'aménagement.

La seconde partie de l'article synthétise le PADD du SCoT Alpes d'Azur.

1- Un territoire qui s'engage dans la transition écologique et qui lutte contre le changement climatique

La Communauté de Communes a choisi d'intégrer la transition écologique dans l'ensemble des secteurs de l'aménagement d'Alpes d'Azur. Elle est un cadre de développement transversal à tous les axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

2- La cohésion territoriale comme moteur du développement d'Alpes d'Azur

La volonté de la Communauté de Communes est de fédérer les territoires du SCoT afin de porter un projet partagé, équilibré et solidaire.

Le SCoT doit permettre la coopération des 3 vallées autour des différentes centralités de Puget-Théniers, Guillaumes-Valberg, Roquestéron et a souhaité l'émergence de nouvelles centralités : Touët-sur-Var, Villars-sur-Var, Beuil et Pierrefeu. Le SCoT inscrit également la volonté de porter un territoire avec une croissance économique et démographique cohérente.

3- Un environnement d'exception comme socle d'un développement durable

Le paysage d'exception qu'offre le territoire a vocation à être le premier vecteur d'attractivité territoriale du SCoT.

A travers différents outils comme des boucles de découverte ou la reconnaissance du patrimoine agricole, la Communauté de Communes Alpes d'Azur souhaite conserver le paysage et le patrimoine bâti en les protégeant et en les révélant. Le « *slow tourisme* » doit également permettre la mise en valeur de la biodiversité et sa protection. L'objectif de maintien des milieux, des habitats remarquables et des écosystèmes doit être au cœur de la réflexion de développement du territoire en limitant la consommation foncière et en promouvant l'écoconstruction par exemple.

4- Un territoire exemplaire et innovant, à empreinte environnementale positive

L'environnement d'Alpes d'Azur possède un potentiel important de développement des énergies renouvelables. Ce secteur d'activité permettra à la fois une consommation d'énergie moins polluante et l'éclosion d'une nouvelle ressource économique.

La Communauté de Communes souhaite développer un mix énergétique afin de permettre une bonne résilience du territoire. Cette résilience ne pourra être effective qu'à condition de protéger les ressources naturelles comme l'eau et le sol. Ainsi le SCoT encourage, notamment, l'usage de l'eau de récupération à des fins domestique et agricole et la baisse des pollutions issues de l'activité humaine.

5- Une accessibilité et un équipement territorial de haut niveau

La priorité du projet de territoire en termes de mobilité est la conservation de la desserte du Chemin de Fer de Provence.

Cet objectif est complété par l'organisation d'un réseau de mobilités construit autour de points d'interconnexions, dans les lieux de stationnements, de services marchands, reliés aux gares (navettes) et au réseau de bus ZOU. Cette nouvelle offre sera accompagnée d'un renforcement des services et des équipements (santé, culturel, sportif, scolaire du 2nd degré et numérique). La Communauté de Communes Alpes d'Azur veut également agir en faveur des commerces et de l'artisanat de proximité afin de faire émerger une nouvelle attractivité des cœurs de village.

6- Un développement équilibré et solidaire

La Communauté de Communes souhaite faire d'Alpes d'Azur un territoire d'accueil pour de nouveaux habitants et pour les touristes. Pour cela, le SCoT prévoit entre autres la requalification des habitats anciens inoccupés et la création de logements nouveaux à partir du bâti existant (divisions des grands logements etc.). Afin d'attirer les visiteurs toute l'année, le SCoT promeut la mise en tourisme de l'ensemble du territoire en développant l'itinérance touristique et en facilitant la création d'hébergements révélateurs de l'identité d'Alpes d'Azur (agro-tourisme, hôtellerie de plein air etc.). Ce secteur d'activité est intégré dans le plan de redynamisation de l'ensemble des secteurs économiques du territoire. La Communauté de Communes souhaite notamment développer les économies de l'écoconstruction, de l'économie circulaire, de la santé et mettre en œuvre un projet agricole et alimentaire territorial.

Comment participer au projet ?



Un site internet dédié au projet avec un registre numérique :

<http://scot-alpesdazur.concertationpublique.com/>



Des réunions publiques tout près de chez vous. Déjà 4 réunions publiques pour le SCoT Alpes d'Azur !



Un registre de concertation dans les locaux de la Communauté de Communes Alpes d'Azur :
Maison des services publics - Place Conil
06260 Puget-Théniers